



Compte-rendu du Conseil municipal

du 17 octobre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le quatorze octobre 2024

Présents : BOURGAT Michel, CHARLEAU Benoît, FERMENT Alice, GAUTHIER Jean-Pierre, PASCAL Alain, RUEL Franck, SALETTI Hélène, SERRI Jean, STEFANI Cécile,.

Excusés : BAUCHAU Sylvain (pouvoir à FERMENT Alice), *VIALET Baptiste (pouvoir à Benoît CHARLEAU)

Secrétaire de séance : Benoît CHARLEAU

Le conseil débute à 19h00

***Baptiste VIALET arrive à 19h01 et reprend son pouvoir**

Approbation du C.R. du Conseil Municipal du 26 juin 2024

Le CR du Conseil Municipal du 26 juin 2024 été adressé aux élus par courriel le 28 juin 2024.

La Maire demande au Conseil d'approuver le Compte-Rendu provisoire.

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Représentant pour les réunions ACC-HB

Un groupe de travail a été créé pour les opérations d'Auto Consommation Collective sur les huit communes du Haut-Buëch.

Il nous est demandé de nommer un représentant titulaire et un suppléant pour la participation à ce comité de pilotage. Hélène SALETTI maire, suit les réunions depuis le début et se propose comme titulaire, Cécile STEFANI sera suppléante

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Recensement 2025

* La commune est concernée par l'enquête annuelle de recensement qui se déroulera entre janvier et février 2025, la préparation de celui-ci a déjà commencé.

Nous devons désigner aujourd'hui :

- un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Nadine BARTHÉLÉMY secrétaire générale de Mairie est proposée après avoir obtenu son accord

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

- un agent recenseur qui devra effectuer la tournée et récupérer les documents de recensement.

* La commune doit pour l'agent recenseur recruter une personne, et signer avec celle-ci un contrat de travail. Gisèle ANTRACCOLI qui a effectué le recensement en 2019, contactée, a manifesté son intérêt et son accord pour effectuer ces opérations de recensement en mi-janvier – mi-février 2025. Cette candidature est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

Il est d'autre part demandé au conseil d'autoriser la Maire à signer ce contrat de travail.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Désignation d'un représentant à la CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées)

Le 26 novembre 2021, la commune de St Julien avait désigné le maire comme représentant (del 2021-77), suite à la démission de M. J.-C. Vallier nous devons désigner un nouveau représentant. Afin que le maire en exercice puisse siéger dans cette commission, il sera stipulé par délibération « le ou la Maire en exercice »

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Approbation du rapport de la CLECT

Les conseils municipaux doivent présenter à leur conseil le rapport de la CLECT du 9 juillet 2024 concernant le service «Senior » de la compétence « Action sociale »

Le conseil doit se prononcer par délibération sur l'adoption ou le rejet du rapport de la CLECT. Le rapport de la CLECT communiqué aux élus est adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

RODP France Télécom

La redevance que verse chaque année France Télécom se monte à :

Artères souterraines $3,100 \times 48,27 = 149,64 \text{ €}$

Artères aériennes $8,060 \times 64,36 = 518,74 \text{ €}$

Total de la redevance réclamée à France Télécom pour 2024 est de 668,38 €

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à percevoir cette redevance.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

RODP Electricité

Comme chaque année, le Maire demande l'accord du CM pour accepter la perception de la redevance RODP électricité, dont le montant est fixé pour 2024 à 239 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Budget Eau - Liste des non valeurs

Le service recouvrement du Service Gestion Comptable a validé la proposition de non valeur sur le budget Eau et Assainissement. Il s'agit de personnes dans l'incapacité de régler ces reliquats (décès...)

Le conseil doit approuver par délibération cette liste ; une fois la délibération exécutoire, nous devons émettre un mandat au compte 6541 pour un montant total de 1106,10 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Contrat Horizon Villages Infinity

Le contrat Horizon Cloud de la commune arrive à échéance le 31/12/2024 ; notre prestataire JvS Mairistem nous propose Horizon Villages Infinity. La dématérialisation nous impose de suivre l'évolution des logiciels.

Horizon Villages Infinity nous garantit dans un même contrat l'évolution sans surcoût de l'ensemble de nos logiciels actuels (Compta, élections, multi-facturation, emprunts...etc).

Montant total : 3 360 € TTC/an,

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Entretien élagage voirie-Convention (Lonny ODDOS),

Lors du conseil municipal du 30 avril et du 26 juin, le conseil a accepté le principe de la demande de M. Lonny ODDOS de vouloir investir dans un lamier pour effectuer un travail plus soigné et avoir un accord avec la mairie pour les 5 prochaines années concernant l'entretien d'élagage de la voirie communale. Le conseil avait demandé la signature d'une convention avec M. Lonny ODDOS.

Les modifications demandées en conseil du 26 juin ont été apportées à la nouvelle convention.

Une discussion s'engage autour des modalités d'évaluation et d'organisation des travaux. Un article (n°8) sera ajouté spécifiant « le montant alloué à l'année est de 2000€ pour 20 h, révisable selon l'article 7 énoncé ci-avant).

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

CDG 05-Instauration d'Heures Supplémentaires pour les agents de la commune,

Le Centre de Gestion nous a demandé de régulariser la situation des heures supplémentaires pour les agents de la commune.

Suite à un avis favorable du CST (Comité Social Territorial) nous devons prendre une délibération pour entériner la création des indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires pour nos agents.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Création d'un poste en catégorie B

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 qui vise à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, le décret n°2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires de mairie.

La liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne spécifique a été fixée et Madame Nadine BARTHELEMY a été retenue.

Pour permettre à Madame BARTHELEMY d'accéder au grade de rédacteur, la commune doit créer un poste en catégorie B, effectuer auprès du Centre de Gestion 05 une vacance de poste de 1 mois et décider de la date de nomination de celle-ci. Vu le délai de vacance de 1 mois, la date de nomination sera fixée au 1^{er} décembre 2024, la formalité de suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet et à la même date la création d'un emploi de Rédacteur à temps non complet (24h hebdo) catégorie B, sont actées.

Pour information l'augmentation de salaire indiciaire sera de 3,37€ brut mensuel.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Vente terrain commune/Anton-Toulouse

Lors d'un conseil municipal du 26 novembre 2021, il avait été décidé de céder à Monsieur ANTON et Madame TOULOUSE une parcelle de terrain située devant leur maison à Montama bas, parcelle qui constituait une impasse au prix de 1€ le m² (dél. 2021-79).

Le 25 mai 2022 la délibération n° 2022-27 autorisait le maire à signer l'acte de vente.

Le 10 septembre dernier le cabinet de Me TUDES a noté une erreur sur cette délibération concernant la section de la parcelle, nous devons régulariser et modifier par la section ZT 138 (et non ZK 138).

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Motion de soutien en défaveur du caractère obligatoire du transfert de la compétence Eau et Assainissement

L'AMR 05 nous demande de prendre en conseil une motion de soutien et demandent :

Que soit abrogé le transfert obligatoire de ces compétences,

Que la pertinence d'un tel transfert soit discutée localement (conseil, Conseil communautaire...etc)

Pour information, le Sénateur des Hautes-Alpes dépose une proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences « Eau et Assainissement ». Ce texte est à l'ordre du jour du Sénat et sera examiné en première lecture en Octobre. Les dernières infos semblent être positives par rapport au vote du Sénat, mais il faudra ensuite que cela le soit par l'Assemblée Nationale.

Le conseil réuni valide cette motion de soutien

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Projet réfection lavoir

La maire présente un projet de réfection du lavoir sis en centre village qui a été pendant longtemps le centre de vie du bourg, à tel point qu'il est le départ de la numérotation (adressage) des habitations. Les toilettes ont depuis plusieurs années été désaffectées pour être transférées dans le bâtiment Mairie, mais le local existe toujours. Afin de redonner au centre village un aspect harmonieux il a été imaginé d'éliminer cette enclave « toilettes » et de remettre le lavoir tel qu'il était au début du 20^{ème} siècle lorsqu'il était l'agrément utilitaire de la place du centre village. Le projet est présenté et un premier devis a été réalisé. Le SDIS a été contacté pour le retrait de la borne à incendie et l'accord obtenu ; Il est demandé aux conseillers si ils souhaitent que ce projet soit continué et si oui que ce devis maximal de 22 164€ TTC serve de base d'étude d'octroi de subvention. Un autre devis sera sollicité.

Délibération adoptée par 10 voix pour et 1 abstention (JP GAUTHIER°

2ème Adjoint

M. Sylvain BAUCHAU a fait savoir par SMS le souhait qu'on lui retire ses fonctions et sa délégation. La Maire a expliqué que si il souhaitait le retrait des délégations, cela était dans ses prérogatives, et a établi l'arrêté de retrait de délégations. Pour le retrait du titre et de la fonction de 2^{ème} adjoint, seul M. BAUCHAU peut en décider et en faire la demande au Préfet qui acceptera ou pas. Madame le Maire a discuté avec le 2^{ème} adjoint et l'a incité à réfléchir ; elle entend le peu de disponibilité du fait du travail, des charges de famille et de l'engagement associatif, et de ces faits de la difficulté de plannings en cohérence avec les obligations temporelles d'une Mairie. Il n'y a aucune difficulté à ce que S. BAUCHAU conserve le titre de 2^{ème} adjoint sans délégation et donc sans indemnité de fonction, conservant ses fonctions d'officier d'Etat civil et d'officier de police judiciaire.

Les conseillers prennent note et acceptent le retrait des délégations de Sylvain BAUCHAU qui reste 2^{ème} adjoint.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Autorisation remboursement achat Amazon (receveur de douche).

Les deux appartements locatifs de la commune, T3 et T4 ne sont pas occupés actuellement et nous profitons pour faire quelques rénovations (les dernières datent d'une trentaine d'années) en matière de sanitaires. Les dimensions des receveurs de douche ne sont pas communes et seule la possibilité d'achat en ligne nous permet de remplacer les receveurs de douche. Pour le T4 nous avons un site qui sert les Mairies et nous avons passé commande, pour le T3 seul un particulier pouvait prétendre à passer commande. Madame le Maire a donc commandé pour la Mairie et réglé par elle-même la somme de 138,19€ afin que les travaux puissent se poursuivre au plus vite.

Il est demandé au conseil le remboursement de cette somme de 138,19€, ce qui est accepté

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Chemin rural n°17 Les Oches

Depuis plusieurs années maintenant ce chemin rural subit du fait des précipitations et des ruissellements de grosses dégradations. Le fait est de constater que l'entretien fait par nos « anciens » n'est plus (la disparition de caniveau fait que l'eau ruisselle sur le chemin et déborde sur les fonds inférieurs) et que de ce fait et de celui de la très forte augmentation des précipitations, le hameau des Oches est menacé une fois de plus.

L'urgence est là et la commune se doit de sécuriser les biens et les personnes du hameau des Oches. L'entreprise PELISSARD (présente sur la commune) a été contactée pour une mise en sécurité du chemin n° 17 ; elle nous a fait parvenir un devis à hauteur de 13000€ HT (15600 € TTC) pour une reprise de piste du point bas jusqu'au raccord en aval pour évacuer les eaux des terrains amont. Il s'agit d'une opération sur les fonds propres de la commune, le temps de demande de subvention étant incompatible avec des situations d'urgence.

Il est entendu que le Chemin Rural n° 17 (chemin de Toussière) sera interdit à la circulation par arrêté dès le début des travaux jusqu'à stabilisation de la piste (tassement définitif des matériaux) ;

Le conseil accepte les travaux d'urgence et le devis pour un montant de 13000€ HT

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Subvention SOS Chat

Cette association en la personne de Annick Amorisson, attrape et fait stériliser les chats errants qui apportent nuisances au voisinage ; elle est intervenue déjà deux fois sur le village et a fait stériliser 2 chattes et un chat qu'elle remet sur le lieu de vie ; des personnes qui nourrissent les chats sans foyer lui ont fait part de la présence de 2 chattes avec chatons qui dans quelques semaines seront aptes à se reproduire. Elle viendra les attraper et les faire stériliser (si elle peut elle place les chatons chez des particuliers). Elle ne demande aucune participation financière mais il paraît légitime que de lui accorder une subvention et la somme de 1000€ est proposée (le budget prévu n'a pas été entièrement alloué). Le conseil en est d'accord.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés

INFORMATIONS DIVERSES

- les travaux de la **Chapelle de Vaunières** sont terminés ; une **bénédiction sera faite** par le père Joseph Marie le **samedi 9 novembre à 11h. Un apéritif sera servi** à la suite en présence des villageois qui souhaiteront accompagner cette nouvelle vie de la chapelle Saint Pierre.
Les élus de la vallée ont d'ores et déjà été invités. Tous les habitants sont bien entendu conviés.
- **La Rochette et terrasse**
Une **terrasse a été construite** par le propriétaire de la maison attenante. Après vérification **aucune déclaration d'urbanisme** n'existe pour cette construction, et après autre vérification il apparaît que cette construction a été faite **sur le domaine public de la commune qui selon la loi est inaliénable et imprescriptible** :
L'article L. 3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) précise que les biens appartenant au domaine public sont inaliénables et imprescriptibles. Le domaine public bénéficie en effet d'une protection renforcée : il ne peut être ni vendu (inaliénable) ni perdre son caractère public par l'usage prolongé d'un tiers (imprescriptible), et il est donc insaisissable.

Les services juridiques nous informent qu'en l'état c'est la destruction du bien. Nous continuons à chercher une solution qui soit acceptable pour les deux parties, dans la limite du réalisable en toute légalité.

- Le **rif de Baumugne** pose problème à chaque forte précipitation ; la solution envisagée avec l'aval des services de la DDT et du SMIGIBA serait de transférer des pierres du rif de l'amont vers l'aval : les devis sont en cours (une partie de ces pierres pourraient être amenée au chemin des Roumines afin de le rétablir car il est parti avec les pluies : essentiellement emprunté par les exploitants agricoles et les chasseurs), les autorisations d'ores et déjà obtenues.
- Le **24 octobre à 18h30 aura lieu en l'église une représentation de chants sacrés** par un chœur de la fédération française des petits chanteurs qui finiront ainsi leur séjour « stage de chant » à Vaunières; rétribution au chapeau.
- Le **31 octobre à 15 h pour les enfants et les grands enfants ce sera Halloween Party** (mairie + asso) sur inscription ; bulletins d'inscription dans « L'ÉCHO DE DURBON » octobre 2024 (distribué)
- **L'Écho de Durbon** (résultat des votes reçus : messenger beauchênois = 4 ; St Julien en marche = 1 ; l'écho de Durbon = 10 ; écho du beauchêne à conserver = 2 soit un total de 27 votes reçus.
- **Journées du Patrimoine** samedi 21 septembre écomusée + église = 3 visiteurs
dimanche 22 = 33 visiteurs
- Info : suite à la visite périodique d'entretien de l'**ascenseur**, il a été constaté que le système électrique avait failli. Il est donc en **panne et inutilisable** sauf à être réparé ; nous sommes en attente du devis (oralement 8000€ mais pas confirmé)
- Un projet autour des jeux d'enfants est à l'étude : « **un enfant, un arbre** » ; intéresser l'enfant à la nature, le responsabiliser par la croissance de l'arbre, l'enraciner sur notre territoire. Chaque enfant inscrit aura son arbre à son nom (pancarte avec espèce et enfant). Seuls les enfants qui peuvent suivre la croissance de l'arbre par leur présence régulière sur la commune (enfants résidents, enfants de secondaires réguliers, petits enfants régulièrement en séjour sur la commune) pourront s'inscrire à ce projet ;
D'ores et déjà les pépinières du Trièves ont été contactées ; un habitant se propose d'éditer et d'offrir à chaque enfant un cd avec une chanson sur le thème ;
Ce projet pourrait voir sa réalisation (plantation) en avril au cours des vacances de Pâques ?
Les parents et grands-parents intéressés sont dès à présent appelés à contacter la mairie pour les modalités.
- Un projet inspiré des communes de La Beaume et Saint Pierre d'Argençon est en cours d'élaboration quant à sa faisabilité : **marché nocturne estival** ; en juillet et en août de 18 à 21 h autour de la fontaine près de la Mairie (besoin en électricité) des exposants locaux, des tables et des bancs, quelques frites, merguez ou autres plus la possibilité de faire ses courses en produits frais et divers autres, et de se retrouver, s'asseoir, discuter, dîner !
Des producteurs, artisans locaux contactés valident d'ores et déjà ce projet ;
Le jour : mardi ou mercredi chaque semaine
Les marchés nocturnes existants accueillent chaque soirée environ 70 à 120 personnes.
- Le mercredi 2 octobre a eu lieu la **commission environnement** de la Communauté de Communes. Avec notre délégué Franck RUEL, nous nous y sommes rendus.
Un point a été fait avant la réunion avec le chargé de développement des PAV (Point d'Apport Volontaire) quant à l'implantation future pour notre commune. Devant la fiche de Saint Julien en Beauchêne nous avons eu la surprise de découvrir que hormis le PAV complet de tri sélectif nous avons la possibilité d'avoir 4 points Ordures Ménagères pour le reste de la commune qui semblent

avoir été rejetés par décision du Maire ? Nous prendrons donc rendez-vous avec le chargé de développement pour faire le tour de la commune et déterminer les meilleurs emplacements pour implanter ces containers.

Les colonnes biodéchets ont été livrées à la CCBD et nous profiterons de la venue du chargé de développement pour évaluer le meilleur emplacement de la nôtre.

Du 16 au 24 novembre, pendant la semaine européenne de la réduction des déchets, il nous est proposé de participer à une **collecte solidaire de jouets**. Il semble intéressant d'y participer. Un contenant sera installé près des armoires à livres sous le préau à la Mairie.

- Le 30 septembre dernier nous avons rencontré le Président du Département Jean Marie Bernard pour évoquer les problématiques liées à la RD 1075 ; Marcel CANNAT en charge des Routes était présent. Nous avons présenté toutes les problématiques de la proximité de la RD1075 POUR NOTRE COMMUNE ET SES HABITANTS.
Nous avons évoqué l'historique de la 75 de nationale à départementale, de l'augmentation du trafic et de ses conséquences.
Nous avons profité d'un temps d'écoute que nous n'espérions pas pour détailler les problématiques et nos propositions quant à : la vitesse et les signalétiques; le bruit ; la pollution aux particules fines ; la dangerosité des accès et sorties des hameaux ; la circulation piétonne et cycliste ; l'aire du Beauchêne ; la dévalorisation des biens ; et avons ajouté les problématiques des Ordures Ménagères, du transport (en fournissant un tableau de toutes les liaisons possibles -et impossibles- par transport en commun), et avons terminé sur l'accès aux soins et le maintien à domicile.
Nous avons établi un mémorandum que nous avons remis à chaque participant.
Nous aurons rendez-vous ultérieurement pour évoquer les avancées avec la chargée de mission.
Nous vous tiendrons informés.
Nous avons été écoutés, avons-nous été entendus ? Seul le futur nous le dira mais des pistes d'actions ont été retenues tant au niveau du ralentissement des véhicules, de la signalétique, de l'aménagement de l'aire du Baeauchêne.
- Le 27 septembre, c'était le congrès des Maires des Hautes Alpes
Diverses motions ont été votées :
 1. assouplissement de la gestion en matière de compétence eau et assainissement
 2. refonte de la compétence GEMAPI
 3. accès au soin dans les Hautes alpes
 4. amélioration des finances publiques locales
 5. accompagnement financier des communes dans les dossiers de Catastrophes NaturellesNous avons rencontré à cette occasion l'association Les Environneurs qui peuvent proposer leurs services en matière d'entretien d'espaces verts (élagage, débroussaillage...) ; elle fonctionne en temps qu'opérateur de l'emploi en tant que chantier d'insertion. Des crédits d'impôts pour les particuliers sont possibles : 04 92 52 40 44 pour plus de renseignements.
- Le 23 septembre dernier, le conseil municipal a reçu Madame Marie José ALLEMAND, nouvelle députée de la 1^{ère} circonscription des Hautes Alpes. Nous lui avons présenté notre territoire, ses atouts, ses difficultés. Elle a semblé à l'écoute et nous lui avons remis notre livre de doléances pour mémoire.

La séance a été levée à 21h31.

Ce procès-verbal a été validé par le Conseil Municipal réuni le 26.XI..... 2024.

La Maire : Hélène SALETTI



Le secrétaire de séance : Benoit CHARLEAU

